

Date de dépôt : 14 décembre 2011

## Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Jean -Marie Voumard :  
Coûts du CEVA : expliquer les divergences

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 2 décembre 2011, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

*Nous le savons tous, même si certains feignent de l'ignorer, l'estimation des coûts de réalisation du CEVA sont sous-évalués. Et cette sous-évaluation ne se justifie pas par des surcoûts encore incertains, ou dépendant du seul écoulement du temps.*

*Il y a tout lieu de penser que ce sont bien des coûts d'ores et déjà certains qui sont encore dissimulés dans le seul but d'éviter une vague d'opposition avant le réel début des travaux, le coup de pioche du 15 novembre 2011 n'étant en réalité qu'un « coup de pub » du magistrat à la tête du DCTI.*

*Il n'en demeure pas moins que des députés soucieux du respect des droits démocratiques ne peuvent qu'être interpellés par certaines divergences, sachant que le Grand Conseil puis les électeurs suite à un référendum avaient pu se prononcer sur une augmentation de budget de 107 millions, en novembre 2009.*

*Ainsi, dans son communiqué de presse du 29 octobre 2009 précédant ladite votation, le Conseil d'Etat indiquait :*

*« le budget du projet CEVA s'élève à 1,472 milliard de francs, renchérissement inclus, montant auquel il y a lieu d'ajouter 6 millions induits par les améliorations décidées depuis par le Grand Conseil lors du vote de crédit complémentaire ».*

*Il était ainsi question d'un coût de 1,478 milliard de francs, renchérissement inclus en octobre 2009.*

*Dès lors, comment expliquer que le communiqué de presse du Conseil fédéral du 19 octobre 2011 puisse indiquer :*

*« les coûts estimés des travaux sur le territoire suisse s'élèvent à **1'567 millions de francs - base octobre 2008 hors TVA** »*

*Alors même que le Conseil d'Etat s'exprime, un an après la date de référence retenue par la Confédération pour l'estimation des coûts du CEVA, la différence est ainsi inférieure de **89 millions**.*

*Au vu de ces divergences inexplicables, le Conseil d'Etat est invité à répondre à la question suivante :*

**Ma question est la suivante :**

*Comment le Conseil d'Etat pouvait-il estimer les coûts du CEVA à 1,472 milliard le 29 octobre 2009, alors que le Conseil fédéral les estimait, dans son communiqué de presse du 19 octobre 2011, à 1,567 milliard sur une base d'octobre 2008, hors TVA ?*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Lors de l'élaboration du crédit complémentaire pour réaliser le CEVA, le coût des travaux s'élevait à l'472,93 mios de F (ar rondi à l'473), base octobre 2008, hors TVA, comprenant :

- les coûts initiaux : 941 mios de F, base octobre 2000;
- le renchérissement : 183 mios de F;
- les améliorations du projet : 147 mios de F;
- le retour des appels d'offre : 119 mios de F;
- les charges retenues par l'office fédéral des transports : 83 mios de F;

Hors renchérissement, les coûts tels que soumis en crédit complémentaire représentent l'171 mios de F.

Dans le concept de financement avec la Confédération et avec les CFF, d'un montant total de l'567 mios de F, s'ajoutent les coûts suivants :

- agrandissement de la gare de Lancy Pont-Rouge : 29 mios de F; cet objet est nécessaire pour le développement du PAV, financé par les plus-values générées par la valorisation foncière de ce périmètre (selon art. 4 de la loi initiale 8719) et sera réalisé par les CFF;
- coût estimé des indemnités aux riverains : 52 mios de F; les sommes définitives seront fixées par la commission fédérale d'estimation et sont couvertes par le budget de fonctionnement;
- mesures antivibratoires : 13 mios de F; la part cantonale a fait l'objet d'un amendement voté par la population, à hauteur de 6 millions de francs.

Le Conseil d'Etat avait donc estimé correctement le montant total du projet à financer par le crédit complémentaire d'investissement, soit l'472,93 plus 6 mios de F de mesures antivibratoires, soit l'478,93 mios de F.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
Pierre-François UNGER